

INSCRIPTIONS SUR LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire toute l'année civile (date limite le 31 décembre) pour être prise en compte au 1^{er} mars de l'année suivante.

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile.
- Carte nationale d'identité de l'enfant et du parent qui se présente.
- Le formulaire que vous pouvez télécharger par le lien ci-dessous.

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/comment_voter/inscription-sur-listes/downloadFile/attachedFile/formulaire_cerfa_francais.pdf